

ARRÊTÉ 2025-ÉLE-IEP-03

PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE B DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP) DE FONTAINEBLEAU DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'institut d'études politiques (IEP) de Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants du collège B des personnels au Conseil de gestion de l'institut d'études politiques (IEP) de Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants du collège B des personnels au Conseil de gestion de l'institut d'études politiques (IEP) de Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du comité électoral consultatif ;



ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est déclarée recevable pour l'élection partielle des représentantes et des représentants du collège B des personnels au Conseil de gestion de l'institut d'études politiques (IEP) de Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), organisée le mardi 2 décembre 2025 de 10h00 à 16h00 la candidature suivante :

Collège	B « Autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés »
Nom des candidats ou nom de la liste	Pierpaolo NACCARELLA

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée aux élections sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 18 novembre 2025

La Présidente de l'Université
La Présidente de l'Université
Paris-Est Créteil Val-de-Marne - UPEC

Karine Bergès
Karine BERGÈS